



Bruxelles, le 1^{er} mars 2024
(OR. en)

6515/24

LIMITE

ENER 70
ATO 7
POLCOM 52
FDI 14
SERVICES 14

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'approbation du retrait de la Communauté européenne de l'énergie atomique du traité sur la Charte de l'énergie - Préparation pour l'adoption

1. Le 7 juillet 2023, la Commission a présenté une recommandation de décision du Conseil relative à l'approbation du retrait de la Communauté européenne de l'énergie atomique du traité sur la Charte de l'énergie¹.
2. La proposition a été examinée lors des réunions du groupe "Énergie" du 5 septembre 2023 et des 13 et 20 février 2024, ce qui a donné lieu à une proposition révisée. Les modifications figurent dans le document 6514/24.

¹ Doc. 11691/23.

3. La présidence a l'intention de faire en sorte que, avant que les projets de décisions du Conseil sur le retrait de l'Union et d'Euratom du traité sur la Charte de l'énergie ne soient présentés au Conseil pour adoption finale, sous réserve de l'approbation du Parlement européen pour la partie relative à l'Union, le Conseil ait achevé, en parallèle, le processus concernant les projets de décisions du Conseil relatives à la position à prendre, au nom de l'Union européenne et d'Euratom, lors de la réunion correspondante de la conférence sur la Charte de l'énergie, consistant à ne pas exercer le droit de vote de l'Union/d'Euratom et autorisant les États membres à approuver le traité sur la Charte de l'énergie modernisé ou à ne pas s'y opposer, en vue de permettre au Conseil d'adopter finalement tous les projets de décisions du Conseil à la même date.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité:
- à confirmer l'accord intervenu sur le texte du projet de décision du Conseil relative à l'approbation du retrait de la Communauté européenne de l'énergie atomique du traité sur la Charte de l'énergie, qui figure dans le document 6514/24;
 - à décider de soumettre au Conseil le texte du projet de décision du Conseil relative à l'approbation du retrait de la Communauté européenne de l'énergie atomique du traité sur la Charte de l'énergie, après sa mise au point par les juristes-linguistes, en vue de son adoption en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions.